



ASFS Programme de Formation



Cours: Carottage, cours de base

Contenu/objectifs du cours

Les participants au cours reçoivent des instructions théoriques et pratiques complètes sur la technique de carottage avec des carotteuses électriques et hydrauliques. La formation théorique comprend toutes les connaissances nécessaires pour travailler de manière autonome dans le domaine du carottage.

Les travaux sont effectués par tournus et comprennent : carottage dans le béton, dans le béton armé et dans les pierres artificielles et naturelles. Les trous sont réalisés en différentes positions et longueurs de perçage. Le niveau de difficulté augmente régulièrement au cours de la formation. Après des tâches plus simples, les participants s'exercent également au carottage dans des pièces habitées et dans des espaces restreints.

Groupe ciblé

Le cours s'adresse à de futurs professionnels spécialisés dans le CAROTTAGE.

Conditions requises

Débutants et collaborateurs non qualifiés n'ayant pas ou peu d'expérience dans le domaine du sciage du béton. Bonnes connaissances de l'allemand à l'oral et à l'écrit. Bonne capacité d'apprentissage.

Attestation

Chaque participant reçoit une attestation et peut, s'il le souhaite, faire inscrire le cours dans le certificat de formation.

Lieu de formation/ Durée du cours

Centre de formation ASFS, Bellach / 3 Jours ouvrables.

Date des cours

Les dates sont disponibles sur le site web.

Le cours sera organisé si le nombre d'inscriptions est suffisant (4 participants).

Si un cours n'est pas affiché, vous avez la possibilité de vous inscrire par e-mail (info@svbs.ch), nous vous communiquerons les dates de cours possibles.

Coûts

Membres ASFS	CHF 2120.- HT
AVV-Supplément pour les non-membres	CHF 1060.- HT

Les informations relatives **aux frais supplémentaires et à l'indemnisation du Fonds paritaire** figurent dans le document « Informations générales et conditions de cours ».

Inscription

Inscription directement sur le site web.

Dès que la formation est confirmée, vous recevez une facture qui doit être réglée au plus tard 5 jours avant le début du cours.



ASFS Programme de Formation



Si la formation n'a pas lieu ou si elle a lieu à une autre date, nous prendrons contact avec vous. Si vous ne pouvez pas suivre la formation à la nouvelle date proposée, nous vous rembourserons le montant déjà versé.

Annulation:

L'annulation d'un cours entraîne des frais administratifs.

La règle suivante s'applique :

- jusqu'à 14 jours avant le début du cours, 25% des coûts du cours sont facturés
- 5-13 jours avant le début du cours, 50%.
- 0-4 jours avant le début du cours et ou en cas de non-présentation, 100%.

Toute annulation doit **obligatoirement** être faite par écrit, par mail ou par courrier.

L'entreprise a la possibilité d'inscrire gratuitement un participant de remplacement. Les absences pour cause d'accident ou de maladie doivent être discutées avec l'ASFS et seront prises en compte individuellement.